

INSTITUT INTERNATIONAL DE LA MARIONNETTE
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS DE LA MARIONNETTE
CENTRE DE RECHERCHE ET DE DOCUMENTATION

7, PLACE WINSTON CHURCHILL / F-08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
+33 (0)3 24 33 72 50 \ INSTITUT@MARIONNETTE.COM
WWW.MARIONNETTE.COM

**Règlement de la XIVe Foire
Internationale du Livre des Arts du Spectacle
pour les exposants**

Art.1 – La structure organisatrice de la Foire Internationale du Livre des Arts du Spectacle est
L'INSTITUT INTERNATIONAL DE LA MARIONNETTE
sis 7 place Winston Churchill
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES FRANCE
représenté par Monsieur Philippe SIDRE, Directeur

dénommé ci-après La structure organisatrice.

Art.2 - Les frais de constitution du dossier de **80 euros** sont perçus pour chaque demande. Cette somme, qui reste définitivement acquise à la structure organisatrice même au cas de désistement ultérieur des exposants, ne peut être restituée que dans le cas où la demande de l'exposant est refusée par la structure organisatrice.

Art.3 - Chaque stand n'aura qu'un seul titulaire. Toute « sous-location » est formellement interdite sous peine de fermeture immédiate du stand sans récupération des frais de constitution du dossier.

Art.4 - Si le participant n'a pas occupé son emplacement au plus tard le jour de l'ouverture à 14 h, il est considéré comme démissionnaire et la structure organisatrice en dispose sans que le participant puisse réclamer ni remboursement, ni indemnité.

Art.5 – La Foire Internationale du Livre aura lieu du 20 au 29 septembre 2019. Les horaires sont les suivants : 10h00 – 19h00, sauf le vendredi 20 septembre où l'ouverture aura lieu à 14h00 et le dimanche 29 septembre où la clôture aura lieu à 15h00.

Art.6 - Les exposants sont tenus d'occuper leur emplacement jusqu'à la clôture de la foire. La structure organisatrice décline toutes responsabilités en ce qui concerne les stands non gardés pendant les heures d'ouverture de la foire.

Art.7 – Les exposants assurent à la structure organisatrice avoir contracté les assurances nécessaires au bon déroulement de l'événement, et notamment d'avoir assuré leurs biens et les personnes pendant les transports et pendant toute la durée de la foire du livre.

Art.8 – L'installation des stands se déroulera **le vendredi 20 septembre** entre 9h et 14h.
Ils devront être libérés **le dimanche 29 septembre pour 17h.**

Art.9 - La publicité à haute voix, l'emploi de micros ou de tout appareil susceptible de faire une publicité bruyante sont interdits.

Veillez noter ces détails techniques :

Lieu :

La XIVème Foire Internationale du Livre des Arts du Spectacle se déroulera du 20 au 29 septembre 2019 au 36 rue du Moulin 08000 Charleville-Mézières.

Horaires :

- la foire débutera à **14h le vendredi 20 septembre**, vous aurez donc le temps nécessaire, le matin, pour vous installer.
- Elle se terminera **le dimanche 29 septembre vers 15h**, le démontage des stands pourra donc se faire entre 15h et 17h.
- Les horaires seront les suivants : **10h-19h00**

Mise à disposition :

- D'étagères
- D'une table
- De chaises
- D'un espace "détente"
- D'une table pour les signatures
- D'une connexion internet

En ce qui concerne les frais :

Sont à la charge de la structure organisatrice :

- le stand, la location des tables et chaises
- les panneaux signalétiques, la publicité ...
- la sécurité des stands en dehors des heures d'ouverture
- l'électricité
- les toilettes
- la connexion internet

De votre côté :

- vous installez votre stand sur les tables et étagères déjà montées
- vous assurez le gardiennage de votre stand pendant l'ouverture de la foire
- vous acceptez de verser 80 euros
- les frais de transports, de repas et d'hébergement

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Aurélie OUDIN, coordinatrice de la Foire Internationale du Livre au 03.24.33.72.50 ou par email : bib.institut@marionnette.com.

Signature

(date / lieu / cachet de la structure)